

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 18 juin 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 18 juin 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 11 juin 2024

**Date de Paffichage :** 11 juin 2024

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres présents :** 14

**Etaient présents :** PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry (pouvoir à Eric CHRISTMANN), GOUNON Lauriane (pouvoir à Florent PASCAL), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

**Etaient absents :** TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, AYGLON Philippe,

**Participaient à la réunion :** François COULANGE (Maire de PAYZAC), Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Agnès AUDIBERT, Hervé DEWEZ RICHON

**Secrétaire de séance :** Eric CHRISTMANN

**Objet : création d'un emploi d'Adjoint technique territorial  
CS202406013**

OBJET : création d'un emploi d'Adjoint technique territorial

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'actuellement un agent recruté au SISPEC sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité arrive à la fin de son contrat à durée déterminée. Un poste d'adjoint technique était vacant suite au départ d'un agent technique polyvalent en août 2022. Ce poste d'adjoint technique a été pourvu à l'arrivée par voie de mutation de notre responsable études ingénierie en mai 2023. Considérant la pérennité du besoin et afin d'effectuer le recrutement de l'agent de manière permanente, il est nécessaire de préciser le cadre d'emploi, le grade de recrutement, l'échelle de rémunération et le nombre d'heures hebdomadaires.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

DECIDE:

ARTICLE 1 : d'accéder à la proposition du Président

ARTICLE 2 : de créer à compter du 1er juillet 2024 un poste d'Adjoint technique territorial permanent, échelle C1 de rémunération, à temps complet (35 heures hebdomadaires).

ARTICLE 3 : l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARTICLE 4 : de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,



ARTICLE 5 : les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.



PUBLIC DE L'EAU DE L'AGGLO DE LES VANS  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
S.I.S.P.E.C.